



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « CK TRADING » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant: Me. ABDOURAZAK MOHAMED ALI

Adresse: Plateau de Marabout, Héron, immeuble Gadileh-DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 08H50

N° d'immatriculation au registre analytique : 23743/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CHANGEMENT DE LA GERANCE

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « CK TRADING » SARL en date du 14/12/2025, déposé et authentifié par Me. ABDOURAZAK MOHAMED ALI, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ CHANGEMENT DE LA GERANCE

Madame FILSAN DIRIR MIGUIL est nommée en qualité de nouvelle gérante de la société « CK TRADING » SARL en remplacement de Monsieur KHAIRE HASSAN SAID pour une durée indéterminée.

Dénomination sociale : « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA

Siège social : Place Lagarde - DJIBOUTI

Représentant : CABINET AVOCATS ET ASSOCIES

Adresse : 3 rue Gallieni, Héron – BP : 1740, DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 11H20

N° d'immatriculation au registre analytique : 8320/B/SA

Nature de la modification : ACTE COMPLEMENTAIRE

Objet de la modification : DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à la décision N°1/BCD/2025 de la Banque Centrale de Djibouti, portant mise sous administration provisoire et désignation de l'administrateur provisoire de la société « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA en date du 01/10/2025, déposé et certifié par le CABINET AVOCATS ET ASSOCIES, il a été décidé de procéder à l'inscription suivante :

❖ DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

- L'établissement de crédit de « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA est mise sous administration provisoire à compter de la signature de la présente décision.
- Le gouverneur de la Banque Centrale, désigne Monsieur FELIX EMOK N'DOLO en qualité de l'administrateur provisoire de la société « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA.
- L'administration provisoire rend compte au gouverneur de la banque centrale sous forme de rapports périodiques sur la conduite de sa mission.

Dénomination sociale : « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA

Siège social : Place Lagarde - DJIBOUTI

Représentant : CABINET AVOCATS ET ASSOCIES

Adresse : 3 rue Gallieni, Héron - BP : 1740, DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 11H20

N° d'immatriculation au registre analytique : 8320/B/SA

Nature de la modification : ACTE COMPLEMENTAIRE

Objet de la modification : L'INSCRIPTION DE NANTISSEMENT CONSERVATOIRE DES ACTIONS SOCIALES

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite aux dépôts de l'ordonnance de référé n°337/RAG/2025 du 01/12/2025 rendue par le Tribunal de première instance, ainsi que de l'acte de signification de ladite ordonnance de la société « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA, du 11/12/2025 établie par Me ABDOULMALIK HABIB (Huissier de Justice), déposés par le CABINET AVOCATS ET ASSOCIES, il a été décidé de procéder à l'inscription suivante :

❖ L'INSCRIPTION DE NANTISSEMENT CONSERVATOIRE DES ACTIONS SOCIALES

Aux termes de cette ordonnance, le Tribunal de Première Instance autorise la « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA immatriculée n°8320/B/SA représentée par Monsieur FELIX EMOK N'DOLO, Administrateur Provisoire à prendre l'inscription de nantissement conservatoire sur toutes les actions sociales (droits sociaux) soit 18.380 actions ordinaires et 30.229 actions de préférences de catégorie B détenues directement par la « BANQUE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE (BIE) » immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Djibouti n°13815/B/SA , dans la banque de « BANQUE DE DEPOT ET DE CREDIT DJIBOUTI « BDCD » SA , et ce pour sûreté et garantie de la somme de 6.000.000 USD (six millions de Dollars Américains) à titre principal outre la somme de 1 000.000 USD (un millions de dollars Américains) à titre des dommages ,intérêts et frais, aux taux d'intérêt de 6% l'an ,à laquelle elle évalue provisoirement sa créance judiciaire.

Dénomination sociale : « PALMERAIE DEVELOPPEMENT DJIBOUTI » SARL

Siège social : Villa Haramous, TF N° 11851 Lot 518, Haramous Sud- DJIBOUTI

Représentant : Me KORAN AHMED AOULED

Adresse: Résidence Le Francolin- BP :1271-DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 12H40

N° d'immatriculation au registre analytique : 21973/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT EN NUMERAIRE/MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS/DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de 1.000.000 FDJ (un million de Francs Djibouti) divisée en 40 parts de 25.000 (vingt-cinq-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- LA SOCIETE GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT S.A 39 parts soit 975.000 FDJ
- M.HICHAM BERRADA SOUNNI 1 part soit 25.000 FDJ

TOTAL 40 parts soit 1.000.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/05/2025, au dépôt d'acte sous-seing privé de la société « PALMERAIE DEVELOPPEMENT DJIBOUTI » SARL en date du 15/12/2025, déposés et authentifiés par Me KORAN AHMED AOULED, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT EN NUMERAIRE :

- L'assemblée générale de la société « PALMERAIE DEVELOPPEMENT DJIBOUTI » SARL décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million de Francs Djibouti (1.000.000 FDJ) par voie d'apport numéraire, par la création de 40 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq mille Francs Djibouti (25.000 FDJ) chacune, entièrement libérée.

- En conséquence, le capital social est ainsi porté d'un montant d'un million de Francs Djibouti (1.000.000 FDJ) à deux millions de Francs Djibouti (2.000.000 FDJ).

- Conformément aux dispositions légale et statutaires, l'assemblée générale agrée expressément Monsieur LIBAN ISMAEL OMAR en qualité de nouvel associé des parts sociaux nouvellement créées.

• Consequences sur la répartition des apports et du capital :

Le capital de la société est fixé à la somme de 2.000.000 FDJ (deux millions de Francs Djibouti) divisée en 80 parts de 25.000 (vingt-cinq-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.LIBAN ISMAEL OMAR 40 parts soit 1.000.000 FDJ
- LA SOCIETE GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT S.A 39 parts soit 975.000 FDJ
- M.HICHAM BERRADA SOUNNI 1 part soit 25.000 FDJ

TOTAL 80 parts soit 2.000.000 FDJ

II- MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS :

- L'assemblée générale décide que pour toute décision future relative à une augmentation de capital de la société, la présence effective des deux grands associés à savoir « LA SOCIETE GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT » S.A et Monsieur LIBAN ISMAEL OMAR, est obligatoire. A défaut de cette présence desdits associés et de leur participation dans le vote (en respect de la majorité requise), toute décision relative à l'augmentation du capital sera considérée comme nulle et non avenue.

- Cette décision et résolution ne pourra être modifiée ou annulée que par une décision à l'unanimité de tous les associés de la société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. Elle fera partie intégrante des statuts de la société nonobstant toute mise à jour postérieure.

III- DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT :

- L'assemblée générale acte de la démission de Monsieur FAYCAL IDRISI QAITOUNI de ses fonctions de gérant de la société « PALMERAIE DEVELOPPEMENT DJIBOUTI » SARL.

- Monsieur LIBAN ISMAEL OMAR est nommé en qualité de nouveau gérant de ladite société pour une durée indéterminée.

Dénomination sociale : « ADAMS » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 08H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 14532/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : EXTENSION DE L'OBJET

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au dépôt de l'agrément N°/Réf : 147/DIR/ANT/25 du 27/07/2025 et de procès-verbal de l'assemblée générale de la société « ADAMS » SARL en date du 18/12/2025, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ **EXTENSION DE L'OBJET**

Désormais l'objet social de la société contient les activités suivantes :

- Auberge
- Hôtellerie et restauration
- Cabinet de consulting hôtellerie et restauration
- Cabinet de conseil
- Cinéma (tournage et diffusion)

Dénomination sociale : « JEYO PETROCHEMICAL » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me ALI MOUSSA MOHAMED

Adresse : Avenue Mahamoud Haid, Plateau du Marabout, Commune de Ras Dika, BP :1774 - DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 22/12/2025 à 08H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 19660/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL/CESSION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.000.000 FDJ** (un million de Francs Djibouti) divisée en **100** parts sociales de **10 000 FDJ** (dix mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- Mme. ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU 40 parts soit 400.000 FDJ
- Mme. AYAN HASSAN ELMY 25 parts soit 250.000 FDJ
- Mme. IDIL HASSAN ELMY 25 parts soit 250.000 FDJ
- M. AHMED HASSAN OMAR 10 parts soit 100.000 FDJ
- TOTAL..... 100 parts soit 1.000.000 FDJ**

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'acte de cession de parts sociales du **07/07/2025** et à l'attestation de libération de capital social et répartition des parts « JEYO PETROCHEMICAL » SARL en date du **14/09/2025**, déposés et authentifiés par Me ALI MOUSSA MOHAMED, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

LIBERATION DU CAPITAL :

- Le **10 juillet 2023**, Mesdames ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU, AYAN HASSAN ELMY et IDIL HASSAN ELMY ont apporté des apports en nature d'un montant total de **360.000 USD** (trois cent soixante mille dollars américains), inscrits au **Registre du Commerce et des Sociétés** tenu par l'**ODPIC** (Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale) sous la référence **159/23M**.

- Les apports en nature effectués par les associées susmentionnées, d'une valeur globale de **360.000 USD** (trois cent soixante mille dollars américains), correspondant à la contre-valeur de **64.080.000 FDJ** (soixante-quatre millions quatre-vingt mille francs djiboutiens), ont été intégralement libérés et ajoutés au capital social initial de la société, fixé à **1.000.000 FDJ** (un million de francs djiboutiens).

- Désormais, le capital de la société est fixé à la somme de **65.080.000 FDJ** (soixante-cinq millions quatre-vingt mille Francs Djibouti).

• Conséquences sur la répartition après libération :

Mme. ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU	3244 parts soit 32.440.000 FDJ
Mme. AYAN HASSAN ELMI	1627 parts soit 16.270.000 FDJ
Mme. IDIL HASSAN ELMI	1627 parts soit 16.270.000 FDJ
M. AHMED HASSAN OMAR	10 parts soit 100.000 FDJ
TOTAL.....	6.508 parts soit 65.080.000 FDJ

II-

CESSION DE PARTS SOCIALES :

- Madame ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame AYAN HASSAN ELMI qui accepte, la totalité 3244 parts soit 32.440.000 FDJ (trente-deux millions quatre cent quarante-quatre mille Francs de Djibouti) qu'elle détient dans le capital de la société « JEYO PETROCHEMICAL » SARL.

- Madame IDIL HASSAN ELMI cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame AYAN HASSAN ELMI qui accepte, la totalité 1627 parts soit 16.270.000 FDJ (seize millions deux cent soixante-dix mille Francs de Djibouti), qu'elle détient dans le capital de ladite société.

- Monsieur AHMED HASSAN OMAR cède et transporte, sous les garanties ordinaires, à Madame AYAN HASSAN ELMI qui l'accepte, la totalité de 10 parts soit 10.000FDJ (dix mille Francs de Djibouti) qu'il détient dans le capital de ladite société.

- Le prix de cession a été payé comptant par le cessionnaire aux cédants qui le reconnaissent et leur en donne bonne et valables quittances, soit :

• Par Madame AYAN HASSAN ELMI à Madame ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU la somme de 32.440.000 FDJ (trente-deux millions quatre cent quarante-quatre mille Francs de Djibouti)

• Par Madame AYAN HASSAN ELMI à Madame IDIL HASSAN ELMI la somme de 16.270.000 FDJ (seize millions deux cent soixante-dix mille Francs de Djibouti);

• Par Madame AYAN HASSAN ELMI à Madame IDIL HASSAN ELMI la somme de 100.000 (cent mille Francs Djibouti) ;

- Les paiements ont été faits hors la présence du notaire soussigné qui n'a fait que transcrire les déclarations des parties.

❖ Conséquences sur la répartition après cession :

Mme. AYAN HASSAN ELMI	6.508 parts soit 65.080.000 FDJ
-----------------------------	---------------------------------

III-

CHANGEMENT DE LA GERANCE :

Madame ALEMTEHAY TESYAFE HABTAMU a démissionné de sa qualité de cogérante de la société « JEYO PETROCHEMICAL » SARL

Madame AYAN HASSAN ELIMI est nommée en qualité de gérante unique de ladite société.